

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

860 OPÉRATIONS IDENTIFIÉES PAR L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT SUR LA DÉMOLITION

L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) portant sur la démolition de logements sociaux en zones détendues, lancé par Action Logement le 15 juillet 2019 a suscité un fort intérêt auprès de 270 opérateurs du logement social. Il a permis d'identifier un potentiel de 860 opérations de démolition et de 380 opérations de constructions nouvelles. Ce dispositif nouveau, inscrit dans le Plan d'Investissement Volontaire (PIV) présenté par les Partenaires sociaux le 25 avril dernier a été déployé en moins de six mois par Action Logement. Il permet de trouver de nouveaux moyens pour reconstituer et restructurer une offre locative adéquate aux besoins des salariés.

Dans le cadre du PIV, présenté par les Partenaires sociaux et signé avec l'Etat le 25 avril dernier, le groupe Action Logement a imaginé un dispositif inédit, doté de 500 millions d'euros. Elaboré avec la Fédération des Offices Publics de l'Habitat, il est destiné à mener à bien la démolition de logements sociaux obsolètes ou vacants et à procéder à la reconstitution d'une offre locative mieux calibrée au regard des besoins des Territoires, des entreprises qui y sont implantées et de leurs salariés. Pour mesurer les besoins, Action Logement a lancé, en partenariat avec les fédérations HLM le 15 juillet 2019, un AMI qui a permis d'identifier, à sa clôture, avant examen des dossiers, le 15 octobre :

- 270 bailleurs sociaux intéressés par l'initiative.
- 860 opérations de démolition envisagées représentant un potentiel de 25 000 logements démolis dans 499 communes.
- 384 opérations de construction envisagées.

Les logements identifiés par l'AMI sont tous situés en zones dites « détendues » (B2 et C) en dehors des Quartiers Prioritaires de la Ville suivis par l'ANRU ou dans l'une des 222 villes du programme national Action Cœur de Ville. Action Logement met à disposition des bailleurs sociaux dont les projets seront retenus :

- Une subvention de 8 000 euros par logement, ne pouvant excéder la moitié du coût de démolition.
- Un prêt à hauteur de 25 000 euros par logement construit.

Au titre de sa vocation d'utilité sociale, Action Logement s'engage activement en faveur de la reconstitution d'une offre locative attractive et abordable, mieux adaptée aux besoins des salariés, plus proche des bassins d'emploi et favorisant la mixité sociale et la diversité des parcours résidentiels.

À PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 65 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 58 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations sur : www.actionlogement.fr - [@ActionLogement](https://twitter.com/ActionLogement)

CONTACTS PRESSE

Action Logement :

Sophie Benard : 07 50 60 95 78 / sophie.benard@actionlogement.fr

Aude Vayre : 01 55 30 70 81 / Marie-France Bergamo : 01 55 30 70 77 / actionlogement@grayling.com